

a M. Morey Chef d. la Section
des Beaux arts au Ministère d'Etat

Rome le 17 Xbre 1874

Monsieur

Je m'incline à répondre à la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de m'adresser en date du 1^{er} de ce mois
au sujet de M^{rs} Carpeaux nommé Sec^{rs} d'Académie
de France à Rome à compter du 1^{er} janvier 1875 et qui
~~serait ainsi remplacé par M^{rs} Carpeaux nommé Sec^{rs} d'Académie de France à Rome à compter du 1^{er} janvier 1875 et qui~~
~~ne peut pas être nommé Sec^{rs} d'Académie de France à Rome à compter du 1^{er} janvier 1875 et qui~~
 a été nommé Sec^{rs} d'Académie de France à Rome à compter du 1^{er} janvier 1875 et qui
 veut encore faire acte en son regard en lui envoyant
~~une indemnité de 600 à titre d'indemnité pour gestion de~~
 sa démission à laquelle il aurait en droit si l'Académie
 avait été Rome dans les délais fixés par le Règlement
 Mais quant au paiement de la somme de 600
 francs mentionnés de l'indemnité que l'Académie a dans
 l'intention d'envoyer à ce jeune Artiste il me paraît
 préférable, dans l'intérêt des Règlements de l'Académie et de
 l'Académie spécialement chargée de veiller à tout ce qui
 concerne l'Académie, le paiement soit fait à M^{rs} Carpeaux
 sous forme d'indemnité ordonnée directement à
 Paris ainsi que cela a eu lieu en 1874 pour M^{rs} Diet qui
 se trouvait dans une situation analogue, et non
 par voie de rappel sur les 9 ou 10 derniers mois de
 l'année courante, ce dernier mode pouvant en quelque
 sorte constituer une violation de l'indemnité ou
 réclamation contre le paiement et contre les termes
 du Règlement de la part de personnes qui ont l'avis
 différencier leur avis et paraître se faire valoir
 à Rome dans les délais obligatoires.